



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03 mars 2026 à 14h30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 24 février 2026

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	E	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU		Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	E	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BROQUAIRE	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Monsieur BUISSON	E	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur RIGAL	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur CAVALEIRO	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Autaye			
Madame FONTENEAU	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame GANTCH	P	Madame LECOULEUX	P	Monsieur SAUTREAU	P	Monsieur VIAUD	
Madame HOPER	E	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Madame KRIER	E	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur LE GAL	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	E	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	E	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Monsieur LEFEVRE		Madame GADRAT	E	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	E	Madame LOUBAT		Monsieur BÉDIS	E	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur VEDRENNE		Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	P
Titulaires		Suppléants		P = présentiel V = visioconférence E = excuse			
CDC Isle Double Landais							
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS					
Monsieur PARROT	E	Madame CHEVREUIL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christophe FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Julien BÉDIS, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, représenté par Monsieur Hervé GAYRARD, Délégué suppléant de la CDC de Blaye.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Marie DESPRES, Délégué titulaire de la CDC du Grand Saint Emilionnais, donne procuration à Monsieur Alain VALLADE, Délégué titulaire de CDC du Grand Saint Emilionnais,

Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Philippe BUISSON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde,

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Marie BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye,

Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais, donne procuration à Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais,

Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Joceline LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
 Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
 Monsieur DOLIGEZ, Sous-préfet de Libourne,
 Madame MOTTET, Sous-préfète de Blaye.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 03 mars 2026, 38 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION N°2026-09

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs du Smicval

Rapporteur : Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	38
Nombre de procurations	09
Nombre de votants	47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, en vigueur depuis le 01 mars 2022, et notamment les articles L 332-8 à L 332-12 et L 332-23,

Vu la délibération n°2025-44 en date du 25 novembre 2025 relative à la dernière modification du tableau des effectifs du Smicval.

Considérant que les mouvements de personnel jalonnent la vie de toute organisation et, pour des raisons de légalité¹, il apparaît essentiel de demander au Comité Syndical d'approuver les délibérations modifiant le tableau des effectifs. Pour mémoire, la dernière modification du tableau des effectifs a été adoptée par le Comité Syndical le 25 novembre dernier. Elle portait sur la création d'un emploi permanent et sur les modifications de grade pour faciliter l'agilité de la gestion des ressources humaines.

Considérant que la proposition de modification du tableau des effectifs concerne la création, par anticipation, de 11 grades pour créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des nominations par voie de promotion interne au titre de l'année 2026. Ces modifications sont proposées sur des emplois permanents déjà existants budgétairement.

Considérant que les agents bénéficiaires d'une promotion interne sont sélectionnés parmi ceux qui remplissent les conditions fixées par le statut du cadre d'emploi d'accueil. Ensuite, le choix s'effectue au regard de la valeur professionnelle de l'agent, des acquis de son expérience professionnelle et de la nature du poste occupé.

Considérant que cette année, il est proposé de valoriser le parcours professionnel de 11 agents, sous réserve de leur inscription sur liste d'aptitude par le Centre de Gestion de la Gironde (CDG 33). Le processus décisionnel d'inscription sur liste d'aptitude étant à ce jour inachevé, il est proposé d'anticiper la création des grades d'avancement correspondant à l'ensemble des dossiers transmis au CDG 33.

Considérant qu'il est proposé de créer, par anticipation, les grades suivants :

- 4 grades de Rédacteur
- 1 grade d'Attaché
- 1 grade d'Agent de maîtrise
- 4 grades de Technicien
- 1 grade d'Ingénieur

Considérant qu'une fois processus décisionnel achevé par le CDG 33, les grades non utilisés (grades d'origines ou grades d'avancement ci-dessus créés), seront supprimés, après avis du Comité Social Territorial, en fonction des inscriptions effectives sur liste d'aptitude.

¹ Les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-5) et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Considérant que ces modifications ont un léger impact sur la masse salariale, permettant de valoriser l'évolution professionnelle et l'engagement des agents concernés ; pour autant, elles n'ont pas d'incidence sur le nombre d'emplois permanents, qui reste stable.

Considérant qu'au total, le tableau des effectifs, après la création des grades proposés à la présente assemblée, reste à 277 postes permanents (cf. : annexe).

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	47
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, la Directrice et le receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 03 mars 2026

Publié le : 12.03.2026

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

ANNEXE n°1 – TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMICVAL AU 03 MARS 2026

Le tableau des effectifs ci-après présente la répartition des grades par filière au 3 mars 2026, sous réserve de l'inscription sur liste d'aptitude des agents dont les dossiers ont été transmis au CDG 33 et de la validation des propositions de modifications des effectifs proposées en Assemblée générale et en Comité Social Territorial.

Tableau des effectifs	Avant délibération	Après délibération
Emplois permanents		
Filière Administrative	52	52
Grade Adjoint administratif	9	9
Grade Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4	4
Grade Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	13	9
Grade Rédacteur	3	7
Grade Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	1
Grade Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Grade Attaché	15	16
Grade Attaché principal	5	5
Filière Animation	2	2
Grade Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Filière Technique	203	203
Grade Adjoint technique	77	77
Grade Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	40	39
Grade Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	55	55
Grade Agent de maîtrise	6	7
Grade Agent de maîtrise principal	5	1
Grade Technicien	6	10
Grade Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	4
Grade Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4	3
Grade Ingénieur	3	4
Grade Ingénieur principal	2	2
Grade Ingénieur hors classe	1	1
Contrat Durée Indéterminé sur Emploi permanent	20	20
Nombre de CDI sur emploi permanent (sans grade)	6	6
Nombre de CDI sur emploi permanent (avec grade)	14	14
Filière Administrative	2	2
<i>Dont grade Attaché</i>	2	2
Filière Technique	12	12
<i>Dont grade Adjoint technique</i>	2	2
<i>Dont grade Adjoint technique principal de 2nd classe</i>	2	2
<i>Dont grade Adjoint technique principal de 1ère classe</i>	5	5
<i>Dont grade Agent de maîtrise</i>	1	1
<i>Dont grade Technicien principal de 1ère classe</i>	1	1
<i>Dont grade Ingénieur</i>	1	1
Total des emplois permanents (postes)	277	277

Sous-total des grades sur emploi permanent (<i>total des emplois permanents – Nombre CDI sans grade</i>)	271	271
Contrat projet sur emploi non permanent		
Filière Administrative	2	2
Grade Attaché	1	1
Grade Rédacteur	1	1
Filière Technique	3	3
Grade Ingénieur	3	3
Sous-total des grades liés aux contrats de projet	5	5
Total général des grades (<i>sous-total des grades sur emploi permanent + sous-total des grades liés contrats projet</i>)	276	276